

GUIDE TARIFAIRE 2020

AEROPORT QUIMPER BRETAGNE

Redevances Extra-Aéronautiques - Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020

www.quimper.aeroport.bzh

Table des matières

1	CONTACTS AEROPORT QUIMPER BRETAGNE	3
2	CONDITIONS DE REGLEMENT	4
2.1	Mode de règlement des factures.....	4
2.1.1	<i>Périodicité</i>	4
2.1.2	<i>Conditions de règlement</i>	4
2.2	Délais de règlement	4
2.3	Réclamations	4
3	REDEVANCES DOMANIALES	5
3.1	Principes généraux	5
3.2	Aérogare commerciale	5
3.3	Hangar	5
3.4	Terrains	5
3.5	Bâtiments modulaires.....	6
3.6	Parcs de stationnement des loueurs de véhicules	6
4	PRESTATIONS ET USAGE DES INSTALLATIONS	7
4.1	Prestations	7
4.2	Systèmes d'information	8
4.3	Accessoires de téléphonie	9
4.4	Prestations de personnels.....	10
4.5	Formations Internes	10
4.6	Prestations Techniques	11
5	TARIFS PUBLICS.....	12
5.1	Prises de vue.....	12
5.2	Centre d'affaires	12
5.3	Visites Aéroport.....	12
5.4	Stationnement parcs publics	13

1 CONTACTS AEROPORT QUIMPER BRETAGNE

S.A.S. Aéroport De Cornouaille (ADC) Groupe ABO Aéroport Quimper Bretagne, 29700 PLUGUFFAN – France

Accueil

☎ : + 33(0) 2 98 94 30 30

@ : operation@quimper.aeroport.bzh

Direction de la Concession

☎ : + 33(0) 2 98 32 86 04

@ : assistanat.direction@brest.aeroport.bzh

Assistante Exploitation

☎ : + 33(0) 2 98 94 30 00

@ : karine.languenou@brest.aeroport.bzh

Correspondante activités immobilières

☎ : + 33 (0) 2 98 32 86 45

@ : sandrine.mével@brest.aeroport.bzh

Développement commercial et marketing

☎ : + 33 (0) 2 98 32 86 01

@ : service.commercial@brest.aeroport.bzh

2 CONDITIONS DE REGLEMENT

2.1 Mode de règlement des factures

2.1.1 Périodicité

Les redevances domaniales, les prestations et charges dues au gestionnaire sont calculées par année civile. Elles sont payables par trimestre et à terme à échoir. Les modalités de règlement sont définies ci-après.

Les prestations déterminées à partir d'un relevé de compteur sont payables par trimestre et à terme échu.

Un calcul au prorata temporis est effectué pour les trimestres d'exploitation incomplets.

2.1.2 Conditions de règlement

Les sommes dues doivent être acquittées :

- sur présentation des factures correspondantes ;
- par chèques bancaires ou virements établis au nom de la SAS Aéroport de Cornouaille et adressés à la SAS Aéroport de Cornouaille - 1, Place du 19ème R.I. - 29220 BREST ;
- à 30 jours date de facture par virement sur le compte Crédit Agricole du Finistère

Identification internationale de compte bancaire – IBAN

FR76	1290	6501	2157	4451	2138	115
Identifiant international banque - BIC (adresse swift)						
AGRIFRPP829						

**Important : Merci d'indiquer les références portées sur la facture
(N° client/ date / n° facture)**

En cas de non-paiement dans les délais et après envoi d'une lettre recommandée de mise en demeure de payer, le dossier est transmis au service contentieux. Les frais de recouvrement seront à la charge du titulaire.

L'instruction d'une réclamation n'a pas de caractère suspensif.

2.2 Délais de règlement

Sauf accord particulier, les factures doivent être payées dans les 30 jours à compter de leur date de réception.

2.3 Réclamations

Toute réclamation devra être présentée dans un délai de 90 jours, sans quoi elle ne sera pas admise.

Afin d'éviter des demandes d'informations complémentaires et pour traiter vos questions dans les meilleurs délais, indiquez systématiquement :

- Le numéro de la facture concernée ;

3 REDEVANCES DOMANIALES

3.1 Principes généraux

Les locaux sont fournis en l'état et font l'objet d'une convention d'occupation entre SAS Aéroports De Cornouaille et l'occupant.

Les bureaux, locaux commerciaux et comptoirs, sont fournis avec les branchements usuels (électricité, téléphone, chauffage collectif, ...).

Les surfaces de stockage et les hangars sont fournis avec les branchements électriques.

Nous louons des terrains non viabilisés. La viabilisation (raccordement d'eau, de téléphone, d'électricité et évacuation des eaux usées) est à la charge du locataire. Elle est facturée au prix selon devis.

Tous travaux dans les locaux mis à disposition sont strictement interdits sans accord préalable de SAS Aéroports De Cornouaille. La demande doit être adressée uniquement à la correspondante des activités immobilières

La redevance sera indexée chaque année, au 1er janvier, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des loyers commerciaux (ILC).

3.2 Aérogare commerciale

AEROGARE		Tarifs H.T.
Bureau / comptoir	m ² / an	238,52 €
Salle repli	m ² / an	145,11 €
Espace restauration	m ² / an	16,46 €
Remplacement de clef (casse, perte, vol)	Par clef	55,00 €

3.3 Hangar

AVIATION GENERALE		Tarifs H.T.
Club house aéroclub	m ² / an	15,53 €
Hangar avion aéroclub	m ² / an	7,13 €
Hangar aviation générale	m ² / an	27,47 €
Entretien / environnement Hangar aviation générale	m ² / an	2,58 €
Forfait abri pour avion non commercial basé (75m ²) MTOW <= 2 tonnes	Avion / an	1 222,74 €
Forfait abri pour avion non commercial non basé (75m ²) MTOW <= 2 tonnes	Avion / mois	152,84 €

3.4 Terrains

TERRAINS		Tarifs H.T.
Naturel (<i>sans aménagement ni réseau</i>)	m ² / an	1,05 €
Agricole	Ha / an	160,00 €
Station Avitaillement	/ An	12 799,02 €
Terrain Aéromodélisme	Ha / an	160,00 €
Entretien / Environnement	m ² / an	0,26 €

3.5 Bâtiments modulaires

Bâtiments modulaires		Tarifs H.T.
Bureau	m ² / an	155,33 €
Réserve	m ² / an	40,76 €
Entretien / Environnement	m ² / an	9,50 €

3.6 Bâtiments SSLIA

Bâtiments SSLIA		Tarifs H.T.
Local	m ² / an	150,00 €

3.7 Parcs de stationnement des loueurs de véhicules

PARCS DE STATIONNEMENT DES LOUEURS DE VEHICULES		Tarifs H.T.
Emplacement pour véhicule location	La place / an	144,69 €

4 PRESTATIONS ET USAGE DES INSTALLATIONS

4.1 Prestations

La SAS Aéroports De Cornouaille fournit, sur la plateforme, l'ensemble des prestations relatives à l'énergie électrique, le confort climatique, l'eau, la collecte des déchets, le nettoyage des espaces communs, l'entretien des diverses installations techniques.

La facturation est établie trimestriellement.

Pour les espaces équipés de compteurs spécifiques, les tarifs sont les suivants :

PRESTATIONS		Tarifs H.T.
Electricité	kWh	0,36 €
Eau	m ³	5,26 €
Gaz	kWh	0,27 €
Chauffage	kWh	0,19 €

Pour les équipements spécifiques, la consommation est calculée en fonction de la puissance maximale déclarée sur la fiche technique du matériel. La pose de compteur pour le relevé de consommation au plus juste est à la charge du titulaire sous réserve de l'acceptation du service domanial.

Pour les espaces non équipés de compteurs, la facturation est forfaitisée à hauteur de **35 %** du montant de redevance domaniale annuelle HT et hors charges.

4.2 Systèmes d'information

Les communications sont facturées selon le décompte des services fournisseurs, majorées d'un pourcentage de gestion de **15 %**.

Systèmes d'information		Tarifs H.T.
TELEPHONIE		
Location d'une ligne analogique (FAX / TPE / etc.)	Par mois	21,38 €
Location poste fixe entrée de gamme	Par mois	5,20 €
Location d'un poste fixe milieu de gamme	Par mois	10,41 €
Option - Numéro accessible de l'extérieur (SDA)	Par mois	6,11 €
Changement de type d'accès	Par changement	21,38 €
Groupement d'appel (un numéro fait sonner plusieurs postes en même temps)	Par mois	10,41 €
Facturation détaillée	Par mois	15,27 €
Détail des appels téléphoniques	Par facture	66,18 €
Répertoire privatif (100 numéros max.)	Par mois	5,20 €
Coût de la mise en relation pour un appel local	CMR	0,094 €
Coût d'un appel local	Minute	0,025 €
Coût de la mise en relation pour un appel national	CMR	0,094 €
Coût d'un appel national	Minute	0,045 €
Coût de la mise en relation pour un appel vers les mobiles nationaux	CMR	0,168 €
Coût d'un appel vers les mobiles nationaux	Minute	0,168 €
Location d'une ligne VOIP	Par mois	15,61 €
INFORMATIQUE		
Accès au système d'information aéroportuaire (intranet métier) / ligne	Par mois	16,92 €
Raccordement au réseau TV	Par mois	33,60 €
Location d'un poste TVM (information de téléaffichage métier)	Par mois	61,09 €
Location d'un matériel Informatique + accès au système d'information	Par mois	112,00 €
Location d'un moniteur de téléaffichage 42" (fourniture d'énergie comprise)	Par mois	218,90 €
Ingénierie de mise en œuvre / heure	Par heure	122,18 €
Frais de sortie de service par anticipation (souscription de 1 an minimum lors de la mise en place d'un service)	Par service	280,95 €
RESEAU		
Rocade antenne TV	Par mois	4,17 €
Rocade analogique CAT. 5	Par mois	4,17 €
Rocade informatique CAT. 7	Par mois	10,41 €
RJ45 10/100 commuté (VLAN dédié) d'extrémité	Par mois	12,49 €
RJ45 10/100 commuté (VLAN dédié) d'extrémité + POE + qOS + 2 mac-adresses MAX + facturation au débit	Par mois	31,22 €
Rocade fibre optique (850 nanomètres)	Par mois	29,14 €

Hébergement d'un matériel actif dans une baie (hauteur 2U max et consommation de 150W maximum)	Par mois	43,70 €
Hébergement d'une baie dédié dans un local VDI (hors fourniture d'énergie)	Par mois	109,26 €
Hébergement d'une baie dédié dans un local COR (hors fourniture d'énergie)	Par mois	109,26 €
Hébergement d'antenne dans le bâtiment	Par mois	57,23 €
Hébergement d'antenne sur la plateforme	Par mois	254,94 €
Accès Internet très haut débit	Par mois	90,00 €
PRESTATIONS IT INFRA		
Artères FO 850 nanomètres		
Frais d'accès aux services	Par an	894,88 €
Redevance hm/an	Par an	171,69 €
Paire de cuivre CAT.3		
Frais d'accès aux services	Par an	260,14 €
Redevance hm/an	Par an	48,91 €
Paire de cuivre CAT.7		
Frais d'accès aux services	Par an	260,14 €
Redevance hm/an	Par an	119,66 €
Port RJ45 commuté		
Frais d'accès aux services	Par an	260,14 €
Redevance vlan dédié transporté	Par an	48,91 €
Redevance vlan dédié routé	Par an	53,07 €
WIFI 802 ;11a, b, g		
Frais d'accès aux services	Par an	520,28 €
Couverture radio électrique SSID dédié m ² /an	Par an	2,76 €
Location d'espace en locaux techniques IT		
Frais d'accès aux services	Par an	260,14 €
Commutateur 1U + passage câble 1U 2U	Par an	509,87 €
Baie 42U Un	Par an	535,89 €

4.3 Accessoires de téléphonie

Poste fixe entrée de gamme

Forfait remplacement d'un poste en cas de dysfonctionnement hors vice propre au matériel pour l'Alcatel IP 4018 :**254,54 € H.T.**

Poste fixe milieu de gamme

Forfait remplacement d'un poste en cas de dysfonctionnement hors vice propre au matériel pour l'Alcatel IP 4028 :**356,36 € H.T.**

Cordon, combiné et câble RJ45

Forfait remplacement en cas de dysfonctionnement hors vice propre au matériel :
Cordon RJ11, RJ45 (l'unité) **25,45 € H.T.**
Combiné téléphonique (l'unité) **101,82 € H.T.**

4.4 Prestations de personnels

Prestations de Personnels		Tarifs H.T.
Hôtesse d'accueil	l'heure	62 €
Accompagnement en zone réservé	l'heure	62 €
Coordinateur incident - Opérations spéciales	l'heure	93 €
Responsable / Superviseur	l'heure	83 €
Ouvrier Polyvalent	l'heure	62 €
Agent technique / électrotechnicien	l'heure	62 €
Agent SSIAP	l'heure	62 €
Agent sûreté	l'heure	62 €

Minimum de facturation 1 heure (Toute heure commencée est due).

Forfait de 50 € HT en supplément en cas de déplacement hors heure ouvrée (astreinte).

Toute opération qui entraînerait une extension au-delà des heures de service, fera l'objet d'une étude au cas par cas.

4.5 Formations Internes

- Déplacement à l'intérieur de l'enceinte aéroportuaire

Pour des raisons de sécurité liées à l'exploitation des avions, les personnes devant se déplacer à l'intérieur de l'enceinte aéroportuaire doivent être obligatoirement détentrices d'une autorisation sur l'aéroport.

Conditions :

- Être détenteur d'un permis de conduire valable en France ;
- Avoir un badge donnant accès à la zone de sûreté à accès réglementé (ZSAR) ;
- Avoir suivi le cours d'autorisation de conduite sur l'aéroport et réussi le test de clôture de la formation.

Inscription

Une inscription préalable est obligatoire.

Les personnes doivent se présenter avec :

- Un permis de conduire ;
- Une pièce d'identité en cours de validité.

Contact : Service Formation

☎ : +33(0)2 98 32 86 30

@ : service.formation@brest.aeroport.bzh

- Accès sans escorte en zone « coté piste »

L'entreprise ou l'organisme effectue pour ses salariés une demande de titre de circulation et d'habilitation auprès de l'autorité compétente.

Les demandes de renouvellement s'effectuent avec un préavis minimal de 4 mois avant l'échéance d'habilitation.

L'entreprise ou l'organisme est tenu de faire dispenser aux personnes agissant pour son compte et pour lesquelles elle formule la demande de titre de circulation, une formation « sensibilisation à la sûreté (11.2.6.2) ».

Formation en groupe (tarif par personne) Formation initiale	Tarifs H.T.	Durée	Validité
Circulation piéton sur l'aire de trafic (Personnel amené à se déplacer à pied en toute autonomie sur les aires de trafic)	60€	1H30	3 ans
Circulation conduite sur l'aire de trafic (Personnel amené à se déplacer en véhicule en toute autonomie sur les aires de trafic)	75€	2H00	3 ans
Circulation conduite sur l'aire de manœuvre (Personnel amené à se déplacer en véhicule en toute autonomie sur les aires de manœuvre)	265€	7H00	3 ans
Sensibilisation badge (11.2.6.2) (Personnel autre que les passagers qui peuvent bénéficier d'un accès sans escorte aux zones de sûreté à accès réglementé)	90 €	3H00	3 ans
Emission du titre de circulation en ZSAR (Badge) (Y compris : badges - carte professionnelle - supports et tour de cou ou brassard - porte vignette véhicule)	70 €		

Formation en groupe (tarif par personne) Recyclage	Tarifs H.T.	Durée	Validité
Circulation piéton sur l'aire de trafic (Personnel amené à se déplacer à pied en toute autonomie sur les aires de trafic)	40 €	1H00	3 ans
Circulation conduite sur l'aire de trafic (Personnel amené à se déplacer en véhicule en toute autonomie sur les aires de trafic)	60€	1H30	3 ans
Circulation conduite sur l'aire de manœuvre (Personnel amené à se déplacer en véhicule en toute autonomie sur les aires de manœuvre)	130€	3H30	3 ans

4.6 Prestations Techniques

Remplacement de clef (casse, perte, vol)	Par clé	55,00 €
--	---------	---------

Toute demande d'intervention technique fera l'objet d'un devis qui devra être retourné signer avec la mention « bon pour accord » avant de réaliser l'intervention.

5 TARIFS PUBLICS

5.1 Prises de vue

Prises de vue, séquences rapides... pour les entreprises qui souhaitent réaliser un film ou des photos à des fins commerciales, après accord de la Direction de l'aéroport.

Les reportages doivent s'inscrire dans le respect des textes qui garantissent la propriété intellectuelle, le droit à l'image et toute disposition relative à la protection de la vie privée.

PRISES DE VUE		Tarifs H.T.
Prises de vues photographiques, séquences rapides, reportages.	Prise en charge	120€
	Heure / agent	62€

5.2 Centre d'affaires

Pour vos réunions ou séminaires, l'aéroport Quimper Bretagne vous propose une salle de réunion (matériel et prestations sur demande).

Location de la salle		Tarifs H.T.
Matériel		
Vidéoprojecteur, paper-board, WIFI	<i>A disposition gratuitement</i>	
La salle de réunion		
Capacité d'une douzaine de personnes assises	Heure	8.34 €

Contact et Réservation :

☎ : +33(0)2 98 94 30 30

@ : operation@quimper.aeroport.bzh

5.3 Visites Aéroport

L'aéroport De Cornouaille organise des visites aéroport sur réservation (pour des groupes scolaires). Pas de repas inclus.

Contact : Service communication

☎ : +33(0)2 98 94 30 30

@ : frederic.kerhrom@quimper.aeroport.bzh

VISITES AEROPORT	
Visite scolaire (sans repas)	2€ TTC

* T.V.A. en vigueur 20.00%

5.4 Stationnement parcs publics

➔ Les parkings sont gérés par la SAS Aéroports De Cornouaille.

L'aéroport de Quimper dispose de 2 parcs de stationnement payants : P1 et P2. Un circuit dépose-minute est à disposition devant l'aérogare.

Les utilisateurs du restaurant bénéficient des places gratuites sur le parking P2 de 11h30 à 14h30.

HORAIRES D'OUVERTURES

Les parkings sont ouverts :

>du lundi au vendredi : de 5h30 à 22h30>le samedi : de 6h à 19h > le dimanche : de 9h à 11h et de 18h à 22h30

Horaires susceptibles d'être modifiés en fonction de la programmation des vols.

MODE DE PAIEMENT

- En borne de sortie (par CB) ou caisse automatique sur le P1 (par CB ou en espèces). En cas de ticket perdu, un forfait de 100€ peut être facturé.
- La franchise est de 15 minutes entre le paiement et la sortie.

GRILLE TARIFAIRE

Tarifs Publics TTC (TVA à 20,00%)

P1 : 94 places et P2 : 213 places

STATIONNEMENT PARCS PUBLICS		Tarifs T.T.C.
PARC P1	94 places	
de 0 à 10 minutes		2,00 €
de 10 à 20 minutes		2,00 €
de 21 à 30 minutes		2,00 €
de 31 à 40 minutes		2,00 €
de 41 à 50 minutes		2,00 €
de 51 minutes à 1 heure		2,00 €
de 1 heure à 1h20 heures		2,00 €
de 1h20 à 1h40 heures		2,00 €
De 1h40 à 2 heures		2,00 €
de 2 à 3 heures		4,00 €
de 3 à 6 heures		4,00€
de 6 à 12 heures		6,00€
de 12 à 24 heures		10,00€
de 1 à 2 jours		15,00€
de 2 à 3 jours		20,00€
de 3 à 4 jours		25,00€
de 4 à 5 jours		30,00€
de 5 à 6 jours		35,00€
de 6 à 8 jours		40,00€
<i>Par jour supplémentaire</i>		5,00€
<i>Abonnement 12 mois</i>		500,00 €

PARC P2	<i>213 places</i>	
de 0 à 10 minutes		1,50 €
de 10 à 20 minutes		1,50 €
de 20 à 30 minutes		1,50 €
de 30 à 40 minutes		1,50 €
de 40 à 50 minutes		1,50 €
de à 1 heure		1,50 €
de 1h à 1h20		1,50 €
de 1h20 à 1h40		1,50 €
de 1h40 à 2 heures		1,50 €
de 2 à 3 heures		3,00 €
de 3 à 6 heures		3,00 €
de 6 à 12 heures		5,00 €
de 12 à 24 heures		8,00 €
de 1 à 2 jours		11,00 €
de 2 à 3 jours		14,00 €
de 3 à 4 jours		17,00 €
de 4 à 5 jours		20,00 €
de 5 à 8 jours		23,00 €
de 8 à 9 jours		32,00 €
de 9 à 10 jours		35,00 €
de 10 à 11 jours		38,00 €
de 11 à 12 jours		41,00 €
de 12 à 15 jours		44,00 €
<i>Par jour supplémentaire</i>		3,00 €
<i>Abonnement 12 mois</i>		300,00€